

DISPOSITIFS D'AIDE À LA MOBILITÉ

Chers collègues,

Le 26 janvier dernier, le **SICP** était convié à une réunion de présentation du nouvel attributaire du marché d'aide à la recherche de logement.

A l'occasion du renouvellement du contrat, c'est l'entreprise « **Muter Loger** » qui a été retenue par notre ministère. Celle-ci, créée en 1996 et basée à Dardilly (69), se présente comme le leader français de la relocation, travaillant déjà avec plusieurs administrations et groupes privés, dont la Société Générale, la Poste ou le ministère des Armées.

Le dispositif reste globalement inchangé. Le commissaire de police muté saisit le DMGCP de sa demande d'assistance à la recherche de logement, si besoin dès le télégramme de résultats, sans obligation d'attendre la signature de son arrêté. L'entreprise s'engage alors à le recontacter dans les 48 heures et à être en mesure de lui proposer une location dans le mois suivant sa demande. Pour cela, elle recueille d'abord le cahier des charges, le compare à la réalité du marché, l'ajuste éventuellement en conséquence avec le demandeur. Puis, s'appuyant sur ses consultants locaux, elle pré-visite les biens et ne retient que les meilleurs avant d'organiser une journée de visite sur site pendant laquelle elle prend en charge le commissaire et sa famille. L'accompagnement se poursuit ensuite jusqu'à la signature du bail.

L'entreprise a tenu à nous préciser que ses nombreux partenariats en régions lui permettaient de proposer régulièrement des biens en toute exclusivité, c'est à dire pas encore diffusés par annonces.

Sont également inclus dans le forfait : une assistance administrative pour le changement de résidence (contrats de fourniture divers, changement d'adresse postale, etc.) et la recherche de devis de déménagement (évaluation de volumétrie et établissement de trois devis, étant précisé que « Muter Loger » présentera également le sien...).

Enfin, l'entreprise nous a présenté divers **dispositifs d'accompagnement qu'elle propose** mais qui pour l'instant ne sont pas prévus au marché.

Pour un coût supplémentaire très modeste, elle est en mesure de procéder à la recherche et l'inscription des enfants en crèche et à l'école.

Elle propose également une assistance à la recherche d'emploi du conjoint. Celle-ci consiste dans un bilan de compétences, un coaching (amélioration du CV, rédaction de lettres de motivation, aide au ciblage des offres, entraînement à l'entretien) et la proposition directe de certains entretiens d'embauche (sans le préfiltre des CV, donc).

Enfin, l'entreprise est en capacité de proposer des **logements temporaires** en cas de mobilité très rapide.

Le **SICP**, tout en se réjouissant de cette première présentation très professionnelle, a exprimé plusieurs demandes complémentaires qui permettraient de mieux accompagner la mobilité, sujet qui constitue notre combat principal depuis de nombreuses années.

Nous avons tout d'abord demandé à l'entreprise d'être particulièrement engagée dans ses rapports avec les SGAMI pour les commissaires attributaires de concessions de logements pour nécessité absolue de service. En effet, c'est Muter Loger qui fera désormais l'interface avec l'administration, du choix du bien jusqu'à la signature du bail. Or, ces dernières années, nous avons constaté des dérives de plusieurs services qui refusent des biens en vertu de règles surinterprétées voire créées de toutes pièces. Nous avons exhorté « Muter Loger » à être très ferme dans ses premiers rapports avec les SGAMI, pour que les règles des 15 minutes et de la correspondance au prix du marché local soient prises en compte avec intelligence et surtout sans jurisprudence locale plus contraignante.

Le **SICP** a par ailleurs profité de l'occasion pour faire passer plusieurs messages à l'administration :

- tout d'abord, il reste **inacceptable** que les commissaires de police soient **si mal remboursés de leurs déménagements**, ce qui les conduit concrètement à payer de leurs propres deniers une partie du déménagement à chaque fois qu'ils se plient à l'obligation de mobilité. Nous souhaitons l'ouverture rapide de négociations sur ce point ;

- d'autre part, nous ne comprenons pas pourquoi le marché est réservé aux mutations métropolitaines. Certes, plusieurs collègues partant à l'étranger ou dans les outre-mer ont une solution de logement naturelle (transmission entre titulaires, campus diplomatique, etc.). Mais pour ceux qui n'en disposent pas, **la recherche est beaucoup plus difficile du fait de l'éloignement**. La société étant en mesure de travailler dans le monde entier, nous **demandons l'extension immédiate du dispositif à tous les commissaires de police mutés** ;

- nous avons découvert avec grand intérêt la proposition de l'entreprise de procéder à la recherche de crèches, sujet particulièrement bloquant pour de nombreux jeunes parents. Le coût supplémentaire étant particulièrement modique, nous **avons demandé l'extension immédiate du marché** ;

- enfin, nous demandons à l'administration d'accélérer sur le dossier de **l'aide à la recherche d'emploi du conjoint**, prévue par un protocole signé il y a bientôt un an : que ce soit par avenant avec « Muter Loger » ou par le biais d'un nouveau marché public, nous souhaitons désormais une mise en place rapide de ce dispositif.

Nous devons rencontrer demain le DRCPN à qui nous rappellerons l'ensemble de ces points. Nous y ajouterons également la nécessaire « **prime de rideaux** », qui manque dans le dispositif, ainsi que les **ASA déménagement** qui existent dans beaucoup d'administrations et font défaut chez nous.

Nous avons développé ces thèmes depuis plusieurs années et vous les avons exposés en vue des élections professionnelles. Certains points pourraient désormais se concrétiser rapidement. Vous savez pouvoir compter à la fois sur notre constance et notre extrême détermination en la matière.

Bien à vous toutes et tous.

Olivier, Jean-Paul, Tristan